

ARRETE N° 2026-87

**PORTANT DELEGATION D'AUTHENTIFICATION A
Monsieur Jérémy ROCHE
EN SA QUALITE DE DIRECTEUR DU POLE JURIDIQUE – NTIC**

Le Maire de la Commune de Carry-le-Rouet,

VU les articles L.2122-18, L2122-19 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales et les articles R.2122-8 et R2122-9 du code général des collectivités territoriales

VU le code général de la fonction publique ;

VU la délibération n°2014-248 en date du 19 décembre 2014 relative à la Convention entre la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la commune de Carry-le-Rouet pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état : approbation - annexe 1

VU la délibération d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir une délégation pour l'authentification dans le cadre de la télétransmission pour contrôle de légalité.

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Maire de Carry-le-Rouet, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Jérémy ROCHE, en sa qualité de Directeur du Pole juridique et NTIC pour

1. L'authentification dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité

ARTICLE 2 :

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Monsieur Jérémy ROCHE.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Cette saisi ne peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Carry-le-Rouet, le 2 mars 2026

Jérémy ROCHE
Directeur du Pôle juridique

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER

